

# COMMUNE DE SAINT-CLAIR

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2013

L'an deux mil treize et le vingt deux du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 16 juillet 2013, s'est réuni de manière exceptionnelle, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

#### Etaient présents :

M. René SABATIER – M. Joël GRENIER – Mme Claude CHAPUIS – M. Jean-Paul SPEISSMANN – M. Roland GIRARD  
M. Robert CELETTE – M. Joseph LARGERON – M. Pascal MILLOT – Mme Christine POTIN – M. Georges SAUVAYRE  
M. Gilles TARDY – Mme Chrystel VALLA-BEGOT

#### Etaient absents excusés :

Mme Chrystelle CANO – M. Philippe MOUSTIER – M. Jean-François ROUX

#### Pouvoirs :

M. Philippe MOUSTIER donne pouvoir à M. Georges SAUVAYRE

M. Jean-François ROUX donne pouvoir à M. René SABATIER

#### Secrétaire de séance : Mme Claude CHAPUIS

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du 25 juin 2013, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2013 est adopté à l'unanimité.

#### 1°/ APPROBATION EMPRUNT TRAVAUX ET CREDITS RELAIS

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, informe que de nombreux investissements sont à effectuer dont notamment l'aménagement de l'entrée sud du village (devis TTC : 284 000 €.) Il explique que ceux-ci nécessitent de contracter un emprunt.

Après avoir fait une étude comparative des offres, il est proposé de contracter auprès du Crédit Agricole centre-est, un emprunt aux conditions financières suivantes :

- montant : 120 000 €
- durée : 144 mois
- taux fixe : 3.23 %
- frais de dossier : 380 €
- fréquence : mensuelle
- montant de l'échéance : 1 006.35 €
- date de la 1<sup>ère</sup> échéance : 25 janvier 2014
- débloqué des fonds : fin septembre 2013

Il est également proposé l'ouverture d'une ligne de crédit consolidable (prêt relais) de 85 000 € auprès de la même banque, afin de couvrir le montant de la TVA relatif aux travaux à réaliser. Il s'agit d'un taux fixe de 2.13 % sur 24 mois.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des diverses propositions et après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de recourir aux financements ci-dessus exposés, pour l'emprunt et la ligne de crédit consolidable. Les offres du Crédit Agricole centre-est sont retenues. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et tous documents relatifs à ces dossiers.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Réunion PLU jeudi 25 juillet à 15 heures 30 à la Communauté de Communes.
- Réunion de chantier pour l'aménagement de l'entrée sud du village : mardi 30 juillet 2013 à 8 heures 30.
- Aménagement « Croix du Cros / Combe Noire », suite à la réunion de la commission appel d'offre du 15 juillet dernier, le choix du prestataire s'est porté sur le Cabinet Julien et Associés.

*La séance est levée à 19 heures 30*

*Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 2 septembre 2013*